

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Art. P23



La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant :

SACOBEL B.V.
Takkebijsters 15H
4817BL Breda
Pays-Bas

qui déclare que l'équipement de protection individuelle :

P23 – combinaison « Narvik » hiver PES pongée/PVC, doublure lourde PES, bandes réfléchissantes

est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union applicable :

Règlement (UE) 2016/425 – relatif aux équipements de protection individuelle

EN 342:2004 – vêtements de protection contre le froid

Fait à Breda, le 21/04/2018

Par Maurits KOLSTEREN, directeur général

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Maurits Kolsteren', is written over a large, faint, light-green gear-like watermark in the background of the document.